Université BORDEAUX MONTAIGNE

Direction Générale des Services

Ref : CA2015/237

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 06 NOVEMBRE 2015

DÉLIBÉRATION PORTANT MAINTIEN DE TARIF D'INSCRIPTION EN APPRENTISSAGE

➲ le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 06 novembre 2015 réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul JOURDAN,

Vu le code de l'éducation, et notamment son article R.719-50,
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

➲ ***approuve le maintien à l'identique pour l'année 2015/2016 du tarif d'inscription 2014/2015 en apprentissage au Master Professionnel de l'IJBA de l'Université Bordeaux Montaigne, d'un montant de trois mille sept cents trente-sept euros (3737 €).***

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 06 novembre 2015.

Nombre de membres présents	**12**
Nombre de membres représentés	**5**
Nombre d'abstentions	**0**
Nombre de suffrages exprimés	**17**
Nombre de votes pour	**17**
Nombre de votes contre	**0**

Le Président,

Signé

Jean-Paul JOURDAN.

Publié le : 01/12/2015

Transmis au Recteur Chancelier des Universités de Bordeaux le: 26/11/2015

Université Bordeaux Montaigne
Domaine universitaire F-33607 PESSAC Cedex
tél : +33 (0)5 57 12 44 44
www.u-bordeaux-montaigne.fr